RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Modification de l'objet social et déclaration du nom commercial et de l'enseigne

2A MAINTENANCE
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €
Siège social : 42 avenue André-Marie-Ampère, 45800 Saint-Jean-de-Braye
SIREN 938 554 425 - RCS Orléans

Réunion des associés

Le 29 septembre 2026, les associés de 2A MAINTENANCE se réunissent au siège social. La convocation à la présente assemblée leur a été remise en mains propres le 15 septembre 2026, conformément au délai de huit jours prévu à l'article 13-2 des statuts.

Associé	Actions
Alexis Vieira	1 000
Abdellah Gachi	1 000
Total	**2 000 sur 2 000**

Les deux associés représentent la totalité du capital social. Abdellah Gachi préside la séance. Les associés le désignent à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Modification de l'objet social par ajout du remplacement de pare-brise et de vitrages automobiles; modification corrélative de l'article 5 des statuts; déclaration du nom commercial et de l'enseigne « Change ton pare-brise » pour l'établissement principal; pouvoirs pour les formalités.

Résolution unique

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts en ajoutant à l'objet social l'activité suivante : « Dépose, pose et remplacement de pare-brise et de vitrages automobiles. » Les autres activités et dispositions de l'article 5 sont conservées.

Ancien objet social

Réparation, maintenance de machines et équipements mécaniques, électriques, industriels. Installation, rénovation électrique. Fabrication pose structures métallique, portails automatiques, systèmes d'alarme et de vidéo surveillance. Import/export de marchandises alimentaire non réglementées et tout type de marchandises non alimentaire.

Nouvel objet social

Réparation, maintenance de machines et équipements mécaniques, électriques, industriels. Installation, rénovation électrique. Fabrication pose structures métallique, portails automatiques, systèmes d'alarme et de vidéo surveillance. Import/export de marchandises alimentaire non réglementées et tout type de marchandises non alimentaire. Dépose, pose et remplacement de pare-brise et de vitrages automobiles.

Déclaration du nom commercial et de l'enseigne

Les associés autorisent le président à déclarer le nom commercial « Change ton pare-brise » et, si ce nom est apposé sur le local, l'enseigne correspondante pour l'établissement principal de la société.

La résolution est adoptée à l'unanimité : 2 000 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention. Elle prend effet le 29 septembre 2026. Tous pouvoirs sont donnés au président pour publier l'avis de modification et déposer la formalité au Guichet unique.

Après lecture, le présent procès-verbal est signé par les associés.

Alexis V
Associé

Signatu

[redacted]

Abdellah Gachi
Ass

Sign

[redacted]